

À l'attention des membres de l'ACMM
Pour diffusion immédiate

CAMPAGNE DE RÉADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE

Montréal, le 14 novembre 2017 – L'ACMM vous rappelle que vous devrez bientôt renouveler votre adhésion au Programme d'assurance collective de la Ville de Montréal. **Vous devez faire un choix parmi les différentes options de protection offertes du programme, entre le 13 et 24 novembre 2017.** Votre réadhésion sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018.

Pour amoindrir l'impact des changements faits aux assurances collectives des cadres le 1^{er} janvier 2017, et pour permettre une décision éclairée correspondant à vos besoins, la période de renouvellement de votre programme d'assurances collectives se fait exceptionnellement après un délai d'un an. Cette possibilité a été suggérée à la Ville de Montréal par l'ACMM. Notez que les choix que vous ferez cette année seront valides pour une durée totale de deux ans, soit l'intervalle régulier initialement prévu pour la modification de votre adhésion. Si le renouvellement n'est pas fait, vos choix initiaux seront conservés.

Pour des renseignements sur les différentes options offertes du programme, et pour plus de détails sur le processus de réadhésion, consultez [le guide du Programme d'assurance collective des employés cadres](#) sur le site Intranet de la Ville sous les onglets [Employé – Conditions de travail - Assurance collective](#).

– 30 –

Source : Sébastien Gariépy | Agent de communication

Renseignements : Leslie Lemberger | Conseillère juridique
Association des cadres municipaux de Montréal
514-499-1130 | acmm@acmm.qc.ca